



SEANCE DU 24 JUIN 2026

Nombre de membres afférents au conseil : 19
Nombre de membres en exercice : 19
Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 16 + 2 pouvoirs
Date de la convocation : 18/06/2026
Date d'affichage : 19/06/2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-quatre du mois de juin, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, dans la salle du conseil municipal de TROUILLAS, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc BASSAGET, Maire.

Présents : ALART Florence, BASSAGET Jean-Marc, BELOTTI Sandra, CARRE Sylvain, CAZALS Jean-François, CLAVEL Nicolas, CORREA Julie, DUFOUR Laurence, FERNANDEZ Pierre, GUILLEMAT Luc, HERNANDEZ Marion, RAYMOND Bernadette, RIBES Chrystelle, ROZIE Jean-Michel, VERA-GRAU Ausias, VIDAL Mélanie.

Procurations : M. BRETEAU Philippe à M. CAZALS Jean-François, Mme TOURNIER Laurianne à Mme BELOTTI Sandra.

Absent excusé : M. GELY Louis.

Secrétaire de séance : Mme DUFOUR Laurence a été désignée secrétaire de séance.

DELIBERATION N°34/2026 : DESIGNATION ET ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION COMMUNALE D'AMENAGEMENT FONCIER

Monsieur le Maire informe l'assemblée que, par courrier en date du 9 avril 2026, Mme la Présidente du Département l'a invité à faire procéder par le Conseil Municipal :

- D'une part, à la désignation de trois conseillers municipaux appelés à siéger au sein de la Commission Communale d'Aménagement Foncier, dont un en qualité de membre titulaire et deux en qualité de membres suppléants (le Maire étant membre de droit de la commission),
- D'autre part, à l'élection de cinq propriétaires de biens fonciers non bâtis dans la commune appelés à siéger au sein de cette commission dont trois en qualité de membres titulaires et deux en qualité de membres suppléants.

1) Désignation des conseillers municipaux

Il appartient au conseil municipal de désigner un conseiller titulaire et deux conseillers suppléants pour siéger à la commission, en application de l'article L. 121-3 1° du Code Rural et de la Pêche Maritime.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré valablement à l'unanimité des membres présents et représentés, désigne :

- M. GELY Louis, titulaire
- M. CAZALS Jean-François, premier suppléant
- M. BRETEAU Philippe, deuxième suppléant.

2) Election des propriétaires de biens fonciers non bâtis

L'avis invitant les candidats à se faire connaître a été affiché en mairie, le 28 mai 2026, soit plus de 15 jours avant ce jour et a été inséré dans le journal « L'Indépendant » du 8 juin 2026.

Se sont portés candidats les propriétaires ci-après :

- M. Jean-Jacques ALIES
- M. Christophe BLAY
- Mme Chantal BOURBON
- M. Stéphane GALANGAU
- M. Joël SALVADOR
- M. Pierre TOURNIER.



qui sont de nationalité française ou ressortissant d'un Etat membre de l'Union Européenne d'après les conventions internationales, jouissent de leurs droits civiques, ont atteint l'âge de la majorité et possèdent des biens fonciers non bâtis sur le territoire de la commune.

Aucun conseiller municipal, remplissant les conditions d'éligibilité ci-dessus rappelées ne se porte candidat en séance sur cette liste, étant précisé que ne peuvent se porter candidats les conseillers municipaux précédemment désignés pour représenter le conseil municipal.

La liste des candidats est donc ainsi arrêtée :

- M. Jean-Jacques ALIES
- M. Christophe BLAY
- Mme Chantal BOURBON
- M. Stéphane GALANGAU
- M. Joël SALVADOR
- M. Pierre TOURNIER.

En application de l'article L.121-3 3° du Code Rural et de la Pêche Maritime et dans les conditions fixées par l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est alors procédé à l'élection à bulletins secrets.

Le nombre de votants étant de 18, la majorité requise est de 10.

Ont obtenu au premier tour (élection des 3 membres titulaires) :

- | | |
|---------------------------|---------|
| - M. Jean-Jacques ALIES : | 10 voix |
| - Mme Christophe BLAY : | 6 voix |
| - Mme Chantal BOURBON : | 6 voix |
| - M. Stéphane GALANGAU : | 11 voix |
| - M. Joël SALVADOR : | 12 voix |
| - M. Pierre TOURNIER : | 7 voix |

Votes blancs : 2

Total des votes : 52

Ont obtenu au deuxième tour (élection des 2 membres suppléants) :

- | | |
|-------------------------|---------|
| - M. Christophe BLAY : | 12 voix |
| - Mme Chantal BOURBON : | 10 voix |
| - M. Pierre TOURNIER : | 7 voix |

Votes blancs et nuls : 7

Total des votes : 29

Compte tenu des voix recueillies par chacun d'entre eux, au cours des 3 jours suivants :

Sont élus **membres titulaires** :

- M. Joël SALVADOR,
- M. Stéphane GALANGAU,
- M. Jean-Jacques ALIES.

Sont élus **membres suppléants** :

- M. Christophe BLAY,
- Mme Chantal BOURON.

**AINSI FAIT ET DELIBERE A TROUILLAS, LES JOUR, MOIS ET AN QUE
DESSUS – POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME**

La secrétaire de séance,



Laurence DUFOUR

Le Maire,



Jean-Marc BASSAGET



Acte rendu exécutoire après :

- Dépôt en Préfecture le : 29/06/2026
- Affichage le : 29/06/2026
- Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant son auteur dans les deux mois à compter de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans les deux mois à compter de sa publication ou à compter de la notification de la décision par laquelle l'administration rejette le recours gracieux (le silence de l'administration pendant 2 mois valant décision de rejet). Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr